

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 14 septembre 2022, sous la présidence de Madame Béatrice SARRAUTE 1er Adjoint(e) de Blaye.

**Etaient présents :**

Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. EYMAS, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir**

M. BALDES à Mme SARRAUTE, Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme THEUIL à Mme GIROTTI, Mme LUCKHAUS à Mme MERCHADOU, Mme DUBOURG à M. DURANT, Mme BAYLE à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

**Etaient excusés:**

M. ELIAS, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. CASTETS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27  
Conseillers présents : 18  
Conseillers votants : 25

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0

**9 – TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT DES ESPACES  
VERTS**

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la nécessité de créer un emploi permanent d'agent polyvalent des Espaces Verts à temps complet à raison de 35/35ème pour l'exercice des fonctions d'aménagement et d'entretien des espaces verts (parcs, jardins, Citadelle, terrains de sport, ...) et des décors végétaux d'extérieur selon les règles de sécurité et la réglementation environnementale et de contribuer au développement de végétaux sous serre.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique aux grades d'Adjoint Technique, d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Il est proposé au Conseil Municipal la création au tableau des effectifs d'un poste d'Agent polyvalent des Espaces Verts aux grades d'Adjoint Technique, d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Les crédits sont prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 12 septembre 2022 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 27/09/22  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20220920-68689-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

The image shows a blue ink signature of Béatrice Sarraute over a circular official stamp. The stamp is pink and contains the text 'MUNICIPALITE DE BLAIGNAN' around the perimeter and '09 10 18' at the bottom. The signature is written in a cursive style.